

Jean-Luc Mélenchon, ministre « Gauche » socialiste, entend bien utiliser pleinement les 100 jours qui restent au gouvernement Jospin avant l'élection présidentielle pour mettre en œuvre la « formation tout au long de la vie » dont la Commission européenne a fait l'axe de sa politique scolaire. En implantant à marche forcée les Lycées des Métiers, il veut laisser sa « trace » dans l'histoire déjà longue des serviteurs sociaux-démocrates zélés des intérêts capitalistes. Sa « réforme » pourrait en effet achever un cycle de destruction de l'enseignement professionnel public ouvert en 1959 avec le premier ministre de l'Éducation nationale de De Gaulle.

Il fallait un « opposant de gauche » dans le Parti socialiste pour achever une tâche dont l'intérêt est vital pour le patronat. Allègre avait maladroitement tenté de la réaliser : la mobilisation l'en a empêché. Mélenchon, avec beaucoup de finesse, remet l'ouvrage sur le métier.

Son lycée des métiers (qui n'est pas un lycée et ne prépare pas aux métiers) regarde au premier chef tous les salariés, tous les jeunes de ce pays. Il faut, pour en apprécier pleinement la portée, mais surtout pour aider enseignants, salariés et jeunes à y faire obstacle, situer cette mesure dans la logique qui, depuis des décennies, guide patronat et gouvernements : celle de la guerre contre les qualifications ouvrières, les conventions collectives, du combat inlassable pour émietter le salariat.

## Lycée des métiers : Mélenchon réalise le vieux rêve du MEDEF

**J**ean-Paul Mauduy, président du MEDEF Rhône-Alpes, n'a aucune raison de masquer ses objectifs. Il laisse au ministre « socialiste » le soin de mener la manœuvre, d'endormir les futurs victimes :  
« Ce principe de formation tout au

long de la vie nous sera sans doute fort utile lorsque nous serons confrontés au déficit démographique des années 2005. Un déficit d'environ 100 000 personnes par an ! Pour combler ce creux, la logique voudrait que les jeunes entrent plus tôt sur le

marché du travail. Nous sommes prêts pour cela à leur garantir un retour en formation quelques années plus tard pour acquérir une formation complémentaire. Nous avons d'ailleurs déjà expérimenté en Rhône-Alpes ce principe de "formation initiale différée". [...] Le fait d'avoir une seule personne qui coordonne l'initial et le continu sur l'académie de Grenoble est donc plutôt positif. » (Interview parue dans Formations professionnelles initiale et continue, revue éditée par l'académie de Grenoble, numéro spécial octobre 2001) Formation initiale... différée ! Coordination de l'initial et du continu « sous un même toit ». Formation tout au long de la vie : « Laissez venir à nous les petits enfants ». C'est, sans fard, l'expression de la volonté patronale. Le maquillage est l'affaire de Mélenchon. Il serait irresponsable de penser qu'il manque d'adresse. Efforçons-nous de le démasquer. Cela nous contraindra à revenir loin en arrière, aux premières heures de la V<sup>e</sup> République.

### CHUTE D'ALLEGRE, CONTINUITÉ DU MANDAT PATRONAL

Mars 2000 a vu se développer un mouvement puissant des enseignants qui a mis un terme à la carrière ministérielle de Claude Allègre, entraînant la chute du gouvernement Jospin I (la « dream team », d'où avait déjà disparu Strauss-Kahn, mis en examen...).

Le fait saillant (que nous avons, à Carré rouge, pu à juste titre qualifier de « victoire ») était que la mobilisation des enseignants avait été assez puissante pour balayer les obstacles, imposer l'unité (l'assemblée des établissements en grève reconductible

solidement ancrée sur une plate-forme que personne n'a réussi à dénatuer). De ce point de vue, et il est essentiel, ce mouvement était un modèle.

Allègre s'en est donc allé. Jack Lang l'a remplacé, assisté, pour l'enseignement professionnel, par Jean-Luc Mélenchon, leader de la « gauche » « socialiste » dans le PS. Tous deux ont parfaitement évalué la puissance du mouvement qui avait défait Allègre. Ils l'ont montré en usant de beaucoup de baume pour panser les plaies ouvertes par le très brutal démagogue qui avait mis le feu aux poudres.

Mais si le mouvement des enseignants a montré à tous les salariés de ce pays (et bien au-delà : cette grève a été passionnément suivie par les salariés des pays européens) comment on pouvait enrayer et au moins partiellement battre les offensives que tous subissent, il n'a pas été assez puissant pour balayer les plans gouvernementaux, et encore moins pour faire disparaître la cause profonde de ces offensives.

Certes prudemment, sans ménager les caresses au moins « symboliques » à l'ego endommagé des enseignants, Lang et Mélenchon ont donc repris et poursuivi le travail là où Allègre avait dû l'abandonner.

Le point le plus aigu de l'offensive de Claude Allègre avait porté sur les lycées professionnels, sur leur réorganisation en profondeur, et sur une remise en cause fondamentale du statut des professeurs qui y enseignent. C'est d'ailleurs autour de la mobilisation des LP que le mouvement qui l'a chassé s'est articulé, et chez les professeurs de LP que se sont constitués les noyaux les plus solides auxquels l'ensemble du mouvement a pu s'ancrer.

Si Allègre avait les LP en ligne de mi-

re, s'il a pris le risque politique de les affronter, et de s'y acharner jusqu'à sa perte, cela n'a rien à voir avec son profil de caractériel, par ailleurs notoire. C'est que l'enseignement professionnel, c'est-à-dire le problème de la qualification des salariés futurs (et donc d'un aspect fondamental des rapports de classe sur le terrain de l'exploitation quotidienne), est au centre des préoccupations des mandants de Claude Allègre : les capitalistes, et en particulier les actionnaires du capitalisme financier mondialisé.

Tout à la bataille, nous ne l'avons à l'époque pas assez clairement analysé et expliqué. Il était après tout naturel que le mouvement reflue, après avoir considéré qu'il avait abattu le coupable. Il était en revanche de notre devoir de revenir en détail sur les raisons de l'offensive à laquelle venait d'être donné provisoirement un coup d'arrêt. Nous ne l'avons globalement pas fait.

Jean-Luc Mélenchon nous rappelle à l'ordre. Lui non plus n'a rien en particulier contre les professeurs de LP, et plus généralement contre les enseignants du secteur de l'enseignement technologique et professionnel. Ceux-ci ne sont d'ailleurs touchés par ses projets qu'« au passage », en quelque sorte. La réforme qui prend désormais le nom de « Lycée des métiers » poursuit en effet des fins autrement plus vastes que le seul statut des enseignants de ce secteur. Il ne s'agit de rien de moins que de parachever une mutation jamais complètement aboutie mais profondément entamée depuis des décennies : substituer définitivement les « compétences » aux « qualifications » ; déraciner la « prétention » des salariés à se prévaloir de leurs « diplômes » dans la négociation de leur contrat de travail ; remplacer

complètement la négociation collective du contrat de travail par une négociation individuelle ; déstabiliser à jamais le salarié en le lançant à la poursuite d'une chimère : sa propre « employabilité », toujours espérée, jamais atteinte.

En somme, il appartient à Mélenchon de réaliser ce qu'Allègre n'a pas su faire. Autrement dit, Mélenchon ayant les mêmes mandataires, il poursuit le travail qu'ils lui ont confié. Tout au plus le second aura-t-il tiré enseignement des échecs de son prédécesseur. Là où Allègre avait tenté un passage en force, Mélenchon use de toutes les subtilités du fin politique : on « postule » à l'« honneur » du label Lycée des métiers ; cette labellisation se fait vague par vague ; le ministère sait reculer et renoncer à labelliser un lycée si celui-ci renâcle.

Mais surtout, l'excellente formation politique qu'a reçue Mélenchon dans sa jeunesse lui a appris toutes les nuances du jésuitisme (Jospin a été à la même école : il peut ainsi diriger le gouvernement de « gauche » qui a battu tous les records de « droite » en matière de privatisation, par exemple...). Mélenchon argumente, biaise, truque. Et il n'est pas le plus mauvais à ce jeu.

Nous avons la conviction profonde que, avec l'ensemble des salariés et des jeunes (qui sont les vraies cibles de cette réforme), les enseignants sont capables de battre cette nouvelle mouture de réforme de type Thatcherien. Ensemble, nous en avons la force. Et d'ailleurs, rien ne se fera sans mobilisation. Personne ne peut s'y substituer.

Mais nous avons surtout la conviction qu'aucune mobilisation efficace ne pourra se développer si nous n'aidons pas à en éclairer à la fois les raisons d'être et les objectifs à at-

teindre, si nous n'aidons pas à lever la voile que très intelligemment Mélenchon jette sur la vraie nature de ses entreprises et de ceux au compte desquels il les mène.

Nous allons donc nous attacher à décrire la logique des attaques qui, depuis des décennies, s'acharnent sur l'École en général bien sûr, mais surtout sur ce segment qui, au fond, est de l'importance la plus déterminante pour le capital : l'enseignement professionnel.

Notre réflexion ne pourra éviter d'aborder une évaluation des dégâts déjà commis, et de leur portée sur la constitution même de la classe ouvrière, sur les possibilités mêmes de construction de sa conscience de classe.

#### BESOINS RÉELS DE FORMATION ET ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION : UN ÉCART À RÉDUIRE

Les dernières décennies ont vu apparaître un décalage croissant entre les besoins réels de formation (exprimés par les entreprises) et l'évolution de la scolarisation.

Depuis 1959, et plus encore après que la question algérienne ait été réglée par Gaulle, tout l'effort des gouvernements successifs (y compris évidemment, ô combien, les gouvernements de « gauche » ou de « cohabitation » depuis 1981) porte sur la tentative de limiter le développement de la scolarisation, voire de la faire refluer, en tout cas d'orienter le plus vite possible les jeunes vers les entreprises où les attendent des emplois de plus en plus déqualifiés. A défaut de pouvoir les chasser de l'école, il faut au moins s'assurer

qu'un contingent important de ces jeunes achèveront leur scolarité obligatoire sans le moindre diplôme à faire valoir sur le marché du travail. Qu'ils n'y soient pas parvenus (ou très incomplètement) est une tout autre affaire.

Mais c'est par rapport à cette volonté qu'il faut apprécier la portée et l'objectif de l'ensemble des « réformes scolaires » qui ont été entreprises dans cette période. C'est probablement ce qui permet, au-delà des « bavardages » pseudo idéologiques, de comprendre où la « crise » de l'école trouve ses racines.

Si l'enseignement professionnel occupe une place de choix dans ces réformes (la plupart du temps à l'insu ou presque des autres « ordres » d'enseignement, qui pensaient que cela ne les concernait pas... Quelle terrible erreur !), c'est qu'il travaille au cœur de ce qui préoccupe principalement le patronat et les gouvernements qui lui ont tous été dévoués : le rapport capital/travail, la négociation de la vente de la force de travail. La formation et la qualification y jouent un rôle essentiel.

Si le patronat et ses adjoints politiques savent parfaitement que c'est là une question essentielle, on ne peut pas dire que cette conscience ait été aussi claire chez les salariés et, en particulier, parmi les enseignants. Le syndicalisme morcelé qui prévaut depuis la FEN, et aujourd'hui dans la FSU, où les enseignants sont organisés en syndicats séparés, n'a pas favorisé cette prise de conscience. L'isolement des salariés de l'Éducation nationale dans des syndicats distincts des grandes confédérations a affaibli sous cet angle à la fois les salariés de toutes catégories et les enseignants.

Les salariés dans leur ensemble (mais aussi les jeunes en formation,

quelle que soit la filière, et les chômeurs, victimes de la tendance capitaliste à constituer une « armée de réserve » pour faire encore davantage pression sur les salaires et l'emploi) doivent vitalemt se saisir de nouveau de cette question. Elle est au cœur de toute tentative un peu sérieuse d'aider leur mobilisation.

**FAIRE REFLUER LA  
MASSIFICATION DE LA  
SCOLARISATION :  
UNE CONSTANTE DANS  
TOUTES LES RÉFORMES  
ENTREPRISES DEPUIS  
1959**

Les possédants ont sans doute toujours marqué leur répugnance à voir le peuple accéder à trop d'instruction. Longtemps confiée aux ecclésiastiques, elle ne décidera de transférer cette mission à l'État que contrainte et forcée. Elle n'aura d'ailleurs de cesse de la lui reprendre, ou de la ramener dans le giron des congrégations. Ce n'est pas un hasard si les lois antilaïques marqueront immédiatement la prise de pouvoir de De Gaulle.

Il est certain également que la bourgeoisie n'a jamais souhaité donner trop de connaissances du monde, c'est-à-dire trop de moyens de le comprendre et éventuellement de le combattre aux enfants du peuple.

Cela suffirait certainement à expliquer le combat constant que la classe dominante mène pour limiter la scolarisation de ces enfants, pour défaire ce qu'elle a dû concéder dans ce domaine. De la lutte contre l'obligation scolaire aux déclarations de Jules Ferry lui-même, un florilège de citations le démontrerait sans pei-

ne (j'avais tenté d'en donner quelques exemples dans le N° 8 de Carré rouge).

Mais au risque de paraître trop « matérialiste » (au sens trivial du terme), nous sommes convaincus que les motivations des possédants pour tenter de chasser les jeunes des écoles et les amener très rapidement à entrer dans les entreprises (ou dans « l'armée de réserve du chômage ») sont avant tout dictées par le besoin de faire pression sur les coûts de production, en jouant sur la « variable d'ajustement » la plus souple : le salaire.

Il est intéressant de suivre quelques épisodes de cette action constante du CNPF (devenu MEDEF) et des gouvernements à sa solde, en particulier depuis le retour au pouvoir de De Gaulle en 1958 (et sans en exclure, naturellement, les périodes où nous avons connu des gouvernements de « gauche », qui ont accompli plus que leur part de mauvais coups contre l'enseignement professionnel et général), afin de mieux faire apparaître cette constante.

Dès 1959, Jean Berthoin décide en janvier (on ne perd pas de temps...) de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (mesure qui ne sera effective qu'en 1967). Un cycle d'observation est mis en place en classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

Massification ? Et même démocratisation ? Il s'agit avant tout de maîtriser les flux de scolarisation :

« Nous retenons dans l'enseignement théorique nombre de jeunes esprits qui trouveraient mieux leur voie dans l'enseignement technique à l'un ou l'autre de ses niveaux [...] Par une exacte recherche des diverses aptitudes, les différents types d'enseignement doivent recevoir tous les élèves [...], le problème n'est pas de hiérarchisation, mais de

répartition. »

(Ordonnance et décret du 6 janvier 1959, note préliminaire)

Tout de suite, ce décret contient un versant enseignement professionnel (article 31, titre IV), qui traduit ce que sont ces parcours entre lesquels il faut « répartir » les élèves :

« La formation professionnelle qui peut achever la scolarité obligatoire est donnée soit dans les établissements de l'enseignement technique, soit par un travail réparti entre les diverses écoles qui donnent l'enseignement terminal et des entreprises liées par contrat avec l'école [nous sommes ici dans la perspective de l'alternance, N.D.L.R.], soit dans les établissements ou centres relevant d'autres ministères, soit enfin dans des entreprises » [et c'est la perspective de l'apprentissage, ou, mieux encore, de la « formation tout au long de la vie », N.D.L.R.

Il s'agit donc, pendant ce cycle d'observation, de trier les élèves qui devront aller le plus vite possible et par toutes les voies possibles vers la « vie active ». À quel niveau ? La suite de cet article ne le cache pas :

« Tenant compte de la réalité très nombreuse que représente l'ouvrier spécialisé — c'est-à-dire, on le sait, l'ouvrier non qualifié — nous entendons lui donner d'une part une formation professionnelle aussi polyvalente que possible qui lui permettra, à travers des tâches et des techniques en transformation rapide, de détenir des moyens de réadaptation aisée. » (Souligné par nous)

En 1963, Christian Fouchet met cela en musique. Il crée les CES (destinés à remplacer les CEG et les « fins d'études » et, bientôt, avec Haby et ses « collègues », les premiers cycles de lycée), et y établit trois filières (on affine le tri, la « répartition ») :

▫ Filière I : classique moderne (type

lycée)

▮ Filière II : moderne court (type CEG)

▮ Filière III : transition-pratique (enseignement terminal)

La première filière mène au secondaire long (bac général), la seconde destine aux « nouveaux » CET, où l'on pourra préparer un CAP en 3 ans (CAP qui existe dans les conventions collectives) ou un BEP en 2 ans (le BEP n'y figure pas) ; quant à la filière III, elle mène vers la « vie active ».

Assemblée générale du CNPF de janvier 1966

Le CNPF pense (c'est un jeu bien rodé) que le gouvernement ne va pas assez loin, pas assez vite ! Il souhaite, lui, un retour à la loi Vigier de 1919, qui confiait la formation professionnelle aux entreprises et à leurs centres de formation (lesquels ont été transformés en CET en 1947, et ont échappé aux entreprises). Il conteste que l'instance régulatrice de l'enseignement technique ne soit constituée que de « fonctionnaires », sans représentation des « entreprises ». Il note cependant avec regret : « Certes, il faut convenir que le retour à la législation de 1919 provoquerait un tel bouleversement qu'il est difficile de l'envisager. »

En attendant que les conditions politiques le permettent, le CNPF prône

▮ la mise en place d'une voie « très courte » (vers un CEP, certification d'« éducation » professionnelle, une sorte de « diplôme » d'OS)

▮ l'entrée directe en apprentissage avec enseignement en alternance

▮ les formations qualifiantes ramenées à deux ans (que ce soit pour le CAP ou pour le BEP) et ne débutant qu'après la classe de 3<sup>e</sup>.

Le CNPF se prononce également pour la suppression du CAP (en tant qu'examen national) et son rempla-

cement par une attestation délivrée par chaque centre de formation, ou pour sa délivrance sous forme d'« unités capitalisables », qui enregistreraient des « capacités » (on dirait aujourd'hui des « compétences »), et pourraient être partiellement obtenues en cours de formation ou au cours de la vie professionnelle.

La loi d'orientation et de programme de l'enseignement professionnel du 3 décembre 1966, puis les lois de juillet 1971 vont organiser tout cela.

Les CFA sont mis en place (il y en a 87 en 1973, et 340 en 1976 : la machine est lancée).

Surtout, l'accès aux formations qualifiantes tend à s'organiser après la 3<sup>e</sup>. (Rappel : avant 63, on entrait au CET après la classe de fin d'études. Après 63, tout a été fait, conformément aux vœux du CNPF, pour que cela soit reporté après la 3<sup>e</sup>, une fois le « tri », la « répartition » faits. En réalité, de nombreuses entrées en CAP en trois ans auront lieu après la 5<sup>e</sup>, signe de la résistance des parents, qui comprennent très bien que le « cycle terminal » est un cul-de-sac, qui ne mène à aucune formation reconnue par les conventions collectives)

Le CEP est créé. En voici la définition : « Une information sur les métiers : contacts, entretiens avec les chefs d'entreprises, courts séjours en entreprises.

Acquisition de certaines aptitudes concrètes devant les problèmes professionnels : qualités d'attention, possibilités de comprendre et d'appliquer des instructions, transmission des informations, travail d'équipe, soin dans l'exécution.

Initiation aux responsabilités élémentaires de la vie du travail : formation technologique rapide, étude de mécanismes simples permettant d'exercer la réflexion en partant d'un éveil de la curiosité. » (Extrait de l'instruction officielle sur le cycle terminal, 5 avril 1966)

Il s'agit bien, selon les vœux du CNPF, encore une fois, d'une « formation » d'OS. Le texte précise d'ailleurs :

« Cet enseignement donne une formation d'ouvriers spécialisés (OS) qui correspond à l'échelon inférieur du niveau V ; rapide, il correspond effectivement à un besoin spécifique de l'économie. On ignore encore si cet enseignement sera suivi en milieu scolaire ou prendra la forme d'un apprentissage aménagé ».

Le CNPF, pas plus que son rejeton le MEDEF, ne se paie pas de mots ! Rappelons que, contre toutes les déclarations « intéressées » (et généralement de « gauche » syndicale ou politique), le cours de l'économie ne va pas vers une amélioration de la qualification générale, mais vers une déqualification massive des postes de travail (« le mort saisit le vif » : le

Tableau I : Origine scolaire des élèves de 5<sup>e</sup> par filière en 1966-1967

Venant de et entrant en	6 <sup>e</sup> I	6 <sup>e</sup> II	6 <sup>e</sup> transition	Autres	Total
5 <sup>e</sup> I	90,5	0,6	0	8,9	100 %
5 <sup>e</sup> II 9,4	75	0,8	14,8	100 %	
5 <sup>e</sup> trans.	0,8	13	59,7	26,5	100 %

capital fixe domine le travail vivant). Il faut donc orienter hors de l'école une masse importante d'écoliers et de collégiens, et les préparer à ces emplois déqualifiés.

L'objectif déclaré du V<sup>e</sup> Plan (1966-1970) est d'ailleurs d'orienter 30 % des élèves vers le « cycle terminal » (la filière III des CES). Le Plan se présente à cet égard comme une mise en conformité des besoins de formation établis en fonction des besoins en main d'œuvre aux différents niveaux.

On pouvait se poser le problème devant la réforme Fouchet de 1963 : s'agit-il bien, comme le prétend le ministre, d'une mesure de démocratisation, qui va permettre aux enfants, même en difficulté, de rejoindre les études secondaires longues « pour tous » ? En somme, s'agissait-il d'un système de rattrapage ? La réponse est clairement négative : il s'agit d'un système d'aiguillage. Il s'agit d'amener 30 % des élèves en cycle terminal, c'est-à-dire vers une « entrée dans la vie active » sans formation professionnelle, sans diplôme. Le tableau I permet de vérifier que l'opération est réussie : aucun élève venant de 5<sup>e</sup> I ne vient d'une 6<sup>e</sup> de transition, mais 13,8 % des 5<sup>e</sup> de transition viennent de 6<sup>e</sup> I et II. L'« aiguillage » a été réalisé.

Cependant, la résistance des parents, nourrie essentiellement par le fait que le CAP reste une référence

au cœur des conventions collectives (nous sommes toujours dans le cadre des classifications Parodi et des accords sur les conventions collectives de 1950), fait que les CAP en deux ans après la 3<sup>e</sup> tardent à se mettre en place, que le CEP ne prend pas, et que le BEP a du mal à s'imposer (il n'existe pas dans les conventions collectives), même s'il progresse, et surtout dans les emplois tertiaires, alors que le CNPF le destinait essentiellement aux emplois du secteur industriel...

Le tableau II traduit cette résistance. Il faut donc accélérer, selon le CNPF. Cela va être fait en deux temps. On n'en revient pas encore à la loi Vigier de 1919, mais on peut enfin relégitimer les entreprises en tant que « lieu de formation ».

Les Accords nationaux interprofessionnels du 9 juillet 1970, puis les lois de juillet 1971 mettent en place un ensemble de mesures qui permettent le retour des jeunes vers les entreprises, afin qu'ils « ne perdent plus de temps dans les écoles, si éloignées des préoccupations des entreprises » (en particulier des classifications que les patrons veulent détruire, ce qu'ils ne parviendront à faire qu'en 1975, avec la fin des classifications Parodi) :

▮ le principe de l'apprentissage en entreprise

▮ la mise en place des stages pour les élèves de CET-LEP

▮ le développement des CFA

La cohérence de l'ensemble de ces mesures est de retirer à l'enseignement professionnel public une fraction croissante des effectifs scolarisés en CET, de raccourcir le temps de formation initiale au profit d'une formation permanente au cours de la vie professionnelle.

On peut s'arrêter un instant sur le problème des « stages » en entreprises mis en place pour les élèves de CET à ce moment-là. Il ne s'agit pas de les juger « en tant que tels », « en soi », mais de comprendre qu'ils faisaient partie intégrante de ce dispositif cohérent. Nous y reviendrons.

#### QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN

Le VI<sup>e</sup> Plan (1971-1975) avait émis un certain nombre de prévisions. Celles-ci confirment que les réformes de 1959 et de 1963 avaient bien pour objectif majeur de canaliser le flux d'élèves vers les voies courtes, et donc de freiner la scolarisation qui se développait en résultat d'une demande sociale et politique puissante. Le tableau III montre cela, mais il indique également que la résistance a été grande, et que les objectifs sont loin d'avoir été atteints, tant qualitativement que quantitativement.

Le VII<sup>e</sup> Plan (1976-1980) devra intégrer un nouvel élément : la montée très rapide du chômage, et en particulier de celui des jeunes de moins de 25 ans (de 3,3 % en juin 1968 à 4,9 % en mai 1974, contre une évolution de 1,7 % à 2,1 % pour l'ensemble de la population active).

Le rapport Emploi et travail du VII<sup>e</sup> Plan explique clairement : « Il est nécessaire de relever le phénomène fondamental que constitue l'écart grandissant entre le niveau de for-

	1958-1959	1968-1969	1978-1979
CEP (1 an)	----	1 119	8 122
CAP (3 ans)	171 311	393 080	362 357
CAP (2 ans)	----	27 327	9 300
BEP	----	54 719	218 273
Total	171 311	484 179	598 052

(Source : SIGES éducation et formation, n° 5, 1983)

mation général et la structure des emplois offerts par le système productif. Même si un jugement définitif ne peut être porté sur l'ampleur de l'évolution dans la qualification des

est enfin mis à bas. Toutes les exigences déjà exprimées vont pouvoir s'affirmer de nouveau, mais avec un verrou essentiel dans les conventions collectives en moins. Ce n'est

dieu pour dire que l'école valorise ceux qui y entrent en héritiers de ses valeurs. La fonction de reproduction est essentielle. Elle ne relève pas d'un quelconque complot, ni d'une volonté maligne.

Mais la sélection dont il s'agit là est d'une autre nature : elle est délibérée, planifiée. Les gouvernements successifs (et encore une fois de droite comme de « gauche » y prennent parfaitement leur place) répondent explicitement aux vœux du patronat, et cherchent méthodiquement à sélectionner une couche d'environ 30 % d'enfants qui doivent être déscolarisés à terme proche, pour être très tôt orientés vers les tâches d'OS ou de manœuvres dont une industrie (et un commerce, et on pourrait ajouter des services) de plus en plus automatisée a grand besoin.

Perdre de vue cette exigence et les dispositifs qui ont été successivement mis en place pour la satisfaire, c'est risquer de ne plus rien comprendre à ce qui se passe au collège, c'est se condamner à limiter ses vues à l'exigence de « démocratisation du collège » qui devient alors un mot d'ordre creux, insaisissable.

Il faut d'autre part dire nettement que le collège Haby se met en place sur la base d'une défaite des salariés, défaite qui leur a été infligée par le patronat, certes, mais aussi, et avant tout, par la trahison de leurs directions syndicales : les lois de juillet 1971 sur la formation professionnelle, et l'abandon des classifications Parodi (voir encadré).

En effet, en imposant les classifications par niveau (et non par métiers), le patronat a infligé une défaite non seulement symbolique, mais pratique aux salariés. Un combat historique a eu lieu entre patronat et salariat sur ce que signifie la qualification : pour le patron, la clas-

	Prévisions VIe Plan pour 1975	Résultats observés en 1975
Nb d'élèves sortant de l'école sans form. prof.	0	environ 360 000
Redoublt (16,6 % en 1970) 11,4 % en cm <sup>2</sup>	11 à 12,5 %	14 % en CP
Orientation en Transition	20 %	18 %
Sorties du Second cycle court (CAP)	125 000 dont 50 % industrie et 33 % tertiaire	145 000 54 % 46 %
Sorties du second cycle court (BEP)	150 000 dont 50 % industrie 50 % tertiaire	68 000 37 % 63 %
second cycle long (effectifs)	750 000 450 000 général 300 000 technique	960 000 620 000 340 000
Enseignement supérieur	réduction des effectifs (640 000 en 1970 =	750 000 + 110 000)

emplois, on peut au moins affirmer qu'elle n'a guère été sensible en moyenne, et que des "pans" entiers du système des emplois ont été le lieu d'une déqualification notable (dans le tertiaire par exemple). » (Souligné par nous, N.D.L.R.)

La même exigence patronale va donc animer la réforme Haby (1975). Elle va cependant pouvoir s'exercer avec d'autant plus de force que le système des classifications Parodi

pas indifférent.

Le « Collège » Haby : un collège d'aiguillage, dans un contexte où les classifications « par niveau » ont été imposées partout par le patronat

Les fonctions de « triage », d'« aiguillage » nettement dévolues aux CES de Fouchet vont être pleinement confirmées par la réforme Haby. Il s'agit bien de « sélection ». Mais le terme doit être explicité. Nous sommes d'accord avec Bour-

sification doit partir des tâches exigées par les différents postes de travail ; pour le salarié, elle s'appuie sur la formation et l'expérience acquise. Et cette lutte vient de tourner de manière déterminante à l'avantage du patronat [1]. La porte est désormais pleinement ouverte aux « compétences », à la « mobilité », à la « flexibilité », au contrat de travail individuel.

Des lois de juillet 1971...

Quelques citations permettront de voir que leur axe principal est de favoriser la formation permanente (il est devenu usuel de parler aujourd'hui de « formation tout au long de la vie », ce qui donne toute son extension à la notion de « permanence » !) par rapport à la formation initiale (dont tout l'esprit était fondé sur la préparation à des diplômes ouvrant accès à une classification, et donc à une grille de salaire contraignante pour l'employeur) :

Article 6 : « Les méthodes de l'enseignement technologique peuvent comporter un enseignement à temps plein, alterné ou simultané. ». Article 7 : « Les établissements ou sections d'enseignement technologique dispensant une formation à temps plein ont aussi la responsabilité d'assurer, en liaison avec les milieux professionnels, l'apprentissage selon les termes de la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 et la formation professionnelle continue selon les termes de la loi 77-575 du 16 juillet 1971. ». Article 8 : « Les titres ou diplômes de l'enseignement technologique sont acquis par les voies scolaires et universitaires, par l'apprentissage ou la formation professionnelle continue. »

L'article 4 prévoyait une initiation technologique dans le premier cycle du second degré.

## UN GRAND « ACQUIS » DU PATRONAT : LA LIQUIDATION DES CLASSIFICATIONS PARODI

1946 : les classifications Parodi

Elles reconnaissent la qualification individuelle sur la base des diplômes obtenus dans la formation initiale. Ce sont les arrêtés Parodi-Croizat de 1946, qui généralisent des classifications qui n'existent avant-guerre que dans la métallurgie parisienne : deux niveaux de manœuvre (M1 et 2), deux d'ouvrier spécialisé (OS 1 et 2) et trois d'ouvrier professionnel (P1, 2 et 3). La base est celle du métier et du temps d'apprentissage. On entre comme P1 avec un CAP.

Chaque catégorie professionnelle a un salaire obtenu par un coefficient affecté à chaque échelon, multiplié par la valeur du point.

La loi du 11 février 1950, qui définit les conditions de libre négociation entre employeurs et salariés du contrat de travail (classifications et salaires) donne lieu à la mise en place dans beaucoup de branches de conventions collectives.

Mais le savoir « passe dans la machine ». L'ouvrier qualifié est de plus en plus remplacé par la machine. Le patronat (en particulier dans l'automobile) combat pour une autre forme de classifications, où ce ne serait plus le métier qui serait la base, mais la qualification du poste de travail.

Il annonce en 1968 qu'il entend revenir sur les classifications Parodi. En 1975, l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) signe un accord le 21 juillet avec les fédérations FO, CFTC et CGC. CFDT et CGT ne le signent pas mais ne le remettent pas fondamentalement en cause.

Deux catégories sont créées : les ouvriers non qualifiés et les ouvriers qualifiés. En réalité, la classification se fait par niveau : elle ne fait plus référence au métier. Il n'y a plus de tourneur, de fraiseur ou d'ajusteur, mais tous les P1 peuvent indifféremment travailler sur différents postes de travail au gré des besoins. La polyvalence et la mobilité sont les maîtres mots. Muté d'un poste à l'autre (d'un atelier à l'autre), rien n'empêche que l'ouvrier y perde en salaire. Cette mutation peut même intervenir « dans l'intérêt de l'ouvrier » : « en vue d'éviter à l'intéressé d'être compris dans un licenciement collectif » (!)

Rappelons que 1975 est la date de mise en œuvre de la réforme Haby (création des « collèges »). Inutile de dire que cela n'a rien d'une coïncidence.

à la réforme Haby de 1975

La réforme Haby va mettre tout cela en œuvre. On y reconnaîtra toutes les recommandations faites par le patronat dès 1966. À grands traits, elle instaure, après le cycle d'observation, les activités pré-professionnelles en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et les stages en entreprises. Elle se présente comme un correctif de la réforme Fouchet en supprimant les filières. En réalité, el-

le accorde beaucoup d'importance à l'activité manuelle puis à l'enseignement technologique. L'« aiguillage », le « tri », se font pendant le cycle d'observation (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) : « Le cycle d'orientation ne doit pas être celui où s'affirme l'inégalité des aptitudes et des valeurs, mais celui où s'individualisent clairement les tendances et les goûts » (Haby, dans une brochure parue à la Documentation française, Pour une modernisation du sys-



tème éducatif). Et ce n'est pas de sa faute si les enfants d'ouvriers ont plutôt des « tendances et des goûts » qui les portent vers les usines et les chantiers...

Ce cycle va donc comporter une formation commune et des options portant sur deux domaines :

▀ les langues (latin, grec, LV2)

▀ Les « bancs d'essai » de type pré-professionnel, plus des stages (dans les LEP, dans des CFA ou des entreprises).

À la sortie du collège, l'enfant peut aller :

▀ en seconde au lycée

▀ en LEP en première année (vers CEP, CAP ou BEP)

▀ en apprentissage artisanal (CFA) ou en entreprise.

À côté des classes « normales », on met en place des Classes pré-professionnelles de niveau (CPPN) et des Classes de préparation à l'apprentissage (CPA). Leur mission est de donner des « qualifications professionnelles » ! CAP (qui peut être obtenu également par apprentissage) et BEP seront désormais préparés en deux ans.

À la fin du collège Haby, on a seize ans. On sort de l'obligation scolaire. L'objectif est donc d'orienter un maximum d'enfants vers l'apprentissage (où l'on est « rémunéré » à une proportion du SMIC), d'éviter les orientations massives vers les LEP (c'est-à-dire vers les diplômes !). Les vœux exprimés par le CNPF en 1966 sont intégralement réalisés.

L'axe est désormais pleinement : formation permanente contre formation initiale

Les « stages » qui se multiplient à tous les niveaux (dès la 4<sup>e</sup> en collège, ou au LEP, ou en CPPN et CPA) fournissent une main d'œuvre gratuite et souvent absolument suffisante

pour les tâches totalement déqualifiées offertes par l'industrie, le commerce ou les services. Réapprovisionner des linéaires en grande surface, alimenter et surveiller une machine dans un atelier automatisé (et alerter la maintenance, qualifiée, elle, lorsque l'on constate un incident), classer des documents dans un bureau, balayer des cheveux dans un salon de coiffure : toutes ces tâches peuvent être accomplies par un jeune à peine « dégrossi ». Le stage est, dans ce cadre, absolument gratuit. Il faut être parfaitement rêveur pour penser que cela n'intéresse pas ces entreprises, même pour quinze jours ! La bataille pour les coûts de production, pour la baisse de la masse salariale, se satisfait pleinement de ces petits cadeaux.

D'autant que l'on ne s'en tiendra pas aux « petits » cadeaux. Le Pacte pour l'emploi de juillet 1977 va aller beaucoup plus loin. Les stages qu'il instaure durent de 6 mois à deux ans. Le stagiaire est « rémunéré » en 1977 à 410 F par mois pour les moins de seize ans, et à 90 % du SMIC au-delà [2]. C'est l'État qui paye ! Il ne débouche ni sur un contrat de travail, ni sur la délivrance d'une qualification. La circulaire qui en fixe les modalités (8 février 1982) est signée Rigout (ministre PCF du gouvernement Mitterrand). Il y explique : « Les formations alternées constituent un projet pédagogique global qui associe, dans un même mouvement, des séquences de formation générale et théorique, dispensée par un organisme de formation agréé ou conventionné, à des séquences de formation pratique assurées en vraie grandeur sur un lieu de travail. »

En même temps, se met en place un gigantesque marché de la formation continue.

Le bilan général est un transfert massif de la formation professionnelle (initiale, alternée ou continue) entre les mains du patronat. On n'en est pas revenu frontalement à la loi Vigier de 1919 ! Mais la réalité ne s'en éloigne plus.

Yvon Chotard, vice-président du CNPF, expliquait en 1974 : « L'existence d'un véritable système de formation continue permettra à l'école et à l'université de ne plus avoir la prétention d'apprendre aux jeunes, avant d'entrer dans la vie active, les connaissances dont ils auront besoin tout au long de leur existence. » Ce que confirme le président du CNPF, Ceyrac, en 1972 : « Notre objectif permanent reste l'adaptation de l'emploi à une économie de croissance qui implique des mutations économiques et une plus grande mobilité... »

## PETITE CONCLUSION

La bataille autour du problème des classifications, et donc des qualifications ; le combat pour la détermination de la vente de la force de travail, ne se sont pas arrêtés en 1971 ou en 1975 avec la victoire plus que symbolique du patronat. Elle continue et n'a pas de cesse. Les conventions collectives n'ont pas été abolies (même si elles sont sans cesse menacées). La lutte des classes continue (et ces matières sont en son centre). Mais le recul que nous venons de prendre sur 40 ans de lutte autour de la question scolaire fait apparaître la constance du combat patronal, sa logique implacable. Si la question scolaire ne s'y résout évidemment pas, il s'agit d'un axe essentiel.

Et depuis 40 ans, dans ce domaine central, nous reculons du point de vue des intérêts du salariat.

Années soixante. Un jeune sort du CET avec en poche un CAP de tourneur. Il trouve aisément un emploi dans une entreprise de la métallurgie parisienne.

Son diplôme le classe d'emblée comme O.P.1 (ouvrier professionnel du premier niveau). Cette classification, liée à la qualification dont son CAP atteste, le fait accéder à une grille indiciaire commune à l'ensemble de la métallurgie.

Il est placé sur un tour semi-automatique. Il débite plus ou moins des rondelles. Il serait plus juste de dire qu'il assiste la machine. En vérité, il accomplit un travail d'O.S. (Ouvrier spécialisé, autre classement dans la même grille de classification, correspondant à un salarié non diplômé, et donc nettement moins bien payé). En somme, un O.P. fait un travail d'O.S. Mais il est payé comme un O.P.

Années 2000 (petite anticipation, de quelques années au mieux...) Une jeune fille sort de BTS Comptabilité-Gestion. Elle trouve (difficilement) un CDD dans une entreprise. Elle a pourtant un diplôme qui atteste d'une technicité, d'une aptitude à accomplir des démarches intellectuelles assez qualifiées et complexes. Dans cette entreprise, l'ordinateur sur lequel elle travaille est doté d'un logiciel qui a été conçu pour accomplir la quasi-totalité des opérations intellectuelles auxquelles la jeune fille a été formée. (Ce n'est pas encore tout à fait réalisé : les logiciels aujourd'hui disponibles ne sont encore capables que de « remplacer » les aides-comptables...)

Elle a un BTS. Elle sera « opératrice de saisie », chargée d'alimenter l'ordinateur en données comptables que la machine va (à très grande vitesse) traiter. C'est à ce titre qu'elle est (provisoirement) embauchée. Son salaire sera celui d'une opératrice de saisie, sans qualification particulière.

Le logiciel, utilisable 24 heures sur 24, et 365 jours par an, a coûté quelques milliers de francs par poste de travail. L'investissement sera bien vite amorti, sur-

tout si l'employeur n'est plus tenu de payer son employée BTS au niveau où ce diplôme le contraint aujourd'hui à la payer...

Que s'est-il passé entre ces deux dates ? Plusieurs choses. Tout d'abord, dans les années soixante, c'est le patron qui était très mécontent. Aujourd'hui, c'est la jeune employée. La peur a changé de camp, en quelque sorte...

Dans les ateliers de la métallurgie des années soixante arrivaient des machines nouvelles (dans le cas évoqué, c'est un tour à commandes numériques) qui intégraient des premiers éléments d'automatisation. Le savoir pratique, la dextérité, les démarches intellectuelles étaient, pour la première fois au niveau des tâches « nobles » de l'atelier (tourneur, fraiseur, ajusteur, etc.), intégrés à la machine. Ils étaient en quelque sorte transférés de l'homme à la machine. Avec le développement de l'électronique puis de l'informatique, les tâches transférées de l'homme à la machine n'ont cessé de se développer, englobant petit à petit des tâches d'une grande sophistication, correspondant à des qualifications anciennes très élevées. Loin d'être confiné aux emplois de l'industrie, ce transfert touche aujourd'hui des fonctions correspondant même à des emplois autrefois considérés comme relevant de l'encadrement.

Surtout, ce qui protégeait le jeune tourneur des années soixante, la grille des qualifications de la métallurgie parisienne (les classifications Parodi) a été abolie dans les années 75. C'est aujourd'hui le poste occupé, la tâche réalisée effectivement, qui priment. Le statut et le salaire liés à la classification ont sauté avec elle. Il est vrai que l'intelligence est désormais largement dans la machine. Le mort a saisi le vif.

Mais la jeune fille est mécontente, amère. N'a-t-elle pas fait des études supérieures ? N'a-t-elle pas passé un diplôme de niveau Bac +2 ? Tout cela pour être employée (en CDD, en plus) comme ser-

vante d'un ordinateur qui fait l'essentiel à sa place ? Qu'à cela ne tienne : le MEDEF a une solution ! Évitions désormais que des jeunes aillent perdre leur temps sur les bancs de l'école, y acquièrent des connaissances trop nombreuses et inutiles (elles sont désormais dans les machines). Évitions surtout qu'ils n'aient à éprouver de l'amertume, du dépit, voire de la révolte. N'est-il pas préférable qu'ils entrent très jeunes dans l'entreprise ? Ils se formeront au gré des besoins. Plus tard.

Problème : la demande d'éducation est immense dans la population. C'est même une terrible exigence politique, que rien ne semble pouvoir endiguer. Il faut donc à la fois chasser le trop-plein d'élèves inutiles dans les écoles (alors qu'il faudra chaque année 100 000 nouveaux salariés rien que dans la région Rhône-Alpes, à partir de 2005), tout en ménageant la demande des familles de toujours plus d'années d'études, de toujours plus de diplômes. D'autant que le chômage des jeunes fait peur aux parents...

Résumons :

- Le problème des classifications qui obligeaient le patronat à payer au niveau P1 un ouvrier qui faisait en réalité un travail d'OS a été réglé. En grande partie avec la complicité des « grandes » centrales syndicales de l'époque.

- Le problème de la contradiction entre scolarisation de masse et nécessité d'orienter très vite les jeunes vers les entreprises, sans qualification, lui, n'est pas réglé. Mais il obsède organisations patronales et gouvernements à leur solde depuis des décennies. Il marque de son sceau toutes les mesures prises vis-à-vis de l'école depuis les années soixante au moins. C'est à cette échelle qu'il faut apprécier chaque nouvelle mesure.

- C'était le sens de la politique d'Allègre. C'est aujourd'hui celui de la politique de Mélenchon.

Le problème essentiel des classifications et des qualifications a été réglé de telle façon que rien de ce qui se passe de ce point de vue n'est plus semblable dans l'école et au-delà.

C'est sous cet angle qu'il faut apprécier le mot d'ordre des « 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac ». C'est également à cet angle qu'il faut évaluer la mise en place du Bac pro, faux bac (il n'est en aucun un « premier degré universitaire » ; il est conçu comme une fin d'études, même si, là aussi, les parents et les jeunes ont tenté de le prolonger vers les BTS par exemple, sans beaucoup de chances de réussite, il faut le dire), mais aussi diplôme ne correspondant en rien à une qualification stable (conventions collectives). Et c'est très naturel, puisque toutes les qualifications ont été déstabilisées dès lors qu'elles ne correspondaient plus à un métier strictement défini, mais à un « niveau » dans lequel pouvait se mettre en place la mobilité. Le résultat n'est cependant pas aussi clair.

#### UNE POLITIQUE AUX

#### RÉSULTATS

#### CONTRADICTOIRES.

#### LE PROBLÈME DES

#### « SURDIPLOMÉS »

C'est une bataille « vivante » qui se mène depuis des décennies. Le patronat, et les gouvernements successifs qui l'ont servi, n'ont pas pu avancer sans rencontrer de résistance. La chute d'Allègre, entraînant celle du gouvernement Jospin I, en est le dernier exemple. Mais la résistance n'a pas pris seulement la forme de grèves, de manifestations, d'affrontements directs.

Nous l'avons vu à plusieurs reprises en brossant une fresque des années 1959-2000, si la pression a été constante pour rejeter du système scolaire le plus tôt possible une masse d'enfants dont l'industrie, le commerce et les services avaient besoin sans qualification, sans diplôme, elle n'a pas réussi à atteindre les objectifs qu'elle se fixait.

Les parents, eux-mêmes salariés sensibles aux problèmes de qualifications, ont longtemps résisté aux tentatives de maintenir les jeunes au collège jusqu'à la 3<sup>e</sup>, avec comme seule perspective une sortie sans diplôme ni formation du système scolaire. C'est ainsi que l'orientation en fin de 5<sup>e</sup> a été longtemps maintenue, vers les CET et les CAP en 3 ans. La montée du chômage des jeunes a elle aussi provoqué des effets « indésirables » (pour le patronat !). Une tendance à la prolongation d'études s'est manifestée vigoureusement. L'un de ses résultats a été l'apparition d'une frange de « sur-diplômés » qu'il ne faudrait surtout pas considérer comme un effet attendu des réformes scolaires, comme une manifestation positive de la « démocratisation » de l'école. Cette poursuite d'études s'est d'ailleurs souvent faite un peu à l'« aveugle », sans objectif bien précis. Mais comme toujours, ce que le patronat et la bourgeoisie ne parviennent pas à maîtriser, ils le retournent en éléments de décomposition sociale.

Et les effets pervers, dislocateurs, de cette prolongation de la scolarité pour retarder l'entrée dans la vie professionnelle (impossible du fait du chômage, ou non désirée du fait des transformations qui interviennent dans les conditions d'un travail de plus en plus déqualifié), ces effets ont été et sont encore ravageurs.

Le film de Laurent Cantet, Res-

sources humaines, nous montre bien ces familles ouvrières dans lesquelles surgit une sorte d'« hybride », un fils qui n'est ni « prolo » ni « intello ». Étudiants malheureux, sans projets ; ouvriers qui ne veulent plus se penser comme tels ; frustrés des promesses d'un poste correspondant à une formation pas vraiment désirée ; jeunes fils d'ouvriers jamais à l'aise dans les études supérieures au cours desquelles on leur fait sans cesse sentir qu'ils ne sont pas à la hauteur, qu'ils ne possèdent pas les « codes » sociaux du groupe auquel leur diplôme pourrait leur permettre de prétendre, etc., cette situation s'est infiniment reproduite.

Stéphane Beaud et Michel Pialoux ont montré les ravages provoqués par ces nouveaux arrivants dans les ateliers de Peugeot à Montbelliard. Ils ont longuement interviewé des ouvriers et des jeunes pour leur Retour sur la condition ouvrière (Fayard, 1999), et ils montrent le rôle (involontaire) qu'ont joué les jeunes de cette génération à qui l'on a fait miroiter que le BTS ou même le Bac Pro leur permettrait de « dépasser la condition ouvrière » : celui d'élément de dislocation du groupe ouvrier [3].

Par ailleurs, cette tendance à l'accumulation de diplômes a également eu un effet pervers sur l'embauche. Les employeurs savent par exemple très bien que, même si l'on déqualifie un jeune embauché en lui faisant faire un travail d'OS alors que sa formation lui aurait autrefois assuré un emploi qualifié, ce jeune va cependant travailler mieux et plus vite, plus efficacement et plus « intelligemment » que celui qui n'a pas fait d'études. Combien de postes sans aucune qualification pour lesquels vont postuler des jeunes munis de diplômes de l'enseignement supérieur ?

Une étude récente de l'INSEE,

conduite par Claude Seibel, note d'ailleurs que cet effet pervers rejette de l'emploi des jeunes qui conviendraient parfaitement à des emplois peu ou pas qualifiés, parce que « les recruteurs [privés comme publics] ont tendance à privilégier exagérément les personnes les plus qualifiées. » Tout à fait dans l'air du temps, ils préconisent, selon Le Monde, que l'on abandonne « l'approche "adéquationniste" selon laquelle la formation initiale doit coller au plus près des attentes des entreprises [qui ne privent pas, nous l'avons vu, de placer ces jeunes sur des postes non qualifiés, où ils font mieux que ceux qui n'ont reçu aucune formation initiale, N.D.L.R.], pour adopter une approche "constructiviste", où les qualifications ne sont pas acquises une fois pour toutes au sein du système scolaire mais s'acquièrent tout au long de la vie professionnelle. »

Le président du MEDEF de Rhône-Alpes ne dit pas autre chose...

## NE PAS SE VOILER

### LES YEUX...

Le patronat et « ses » gouvernements successifs ne sont pas parvenus à réaliser pleinement leurs objectifs. Ils ont cependant marqué des points déterminants dans la bataille pour les atteindre. Ne revenons pas sur l'arsenal législatif, de la destruction des classifications Parodi aux lois sur l'apprentissage de 1971. Nous nous en sommes suffisamment expliqué.

Mais ce n'est pas tout. Au plan de la psychologie collective, la peur du chômage, l'habitué aux petits boulots comme passage obligé, la soumission à l'instabilité professionnelle érigée en vertu ou en fatalité ont fait des ravages.

L'existence des conventions collectives, et de leur articulation autour de la grille commune des qualifications, avec référence à la formation, a une portée considérable, y compris au plan de la psychologie collective : elle fonde littéralement la classe des salariés comme telle, avec sa part de solidarités, de réponses collectives. Sa destruction doit être appréciée à ce niveau. La primauté donnée au contrat individuel opposé au contrat collectif (et ce dans tous les domaines de la vie sociale), l'apologie des « réussites individuelles » dressées contre les projets collectifs n'ont rien d'évolutions « naturelles », mais sont le reflet au niveau des psychés individuelles d'un émiettement social, dont l'impact a été décuplé par l'échec sanglant de l'« expérience socialiste ».

Dans le même temps, le collègue a subi de plein fouet cette désespérance. La lucidité des jeunes promis à cet avenir, leur rejet de l'avenir qui leur était tracé ne sont pas pour rien dans l'explosion de violences de toutes sortes que le collègue connaît depuis des années. Beaud et Pialoux notent ainsi dans Retour sur la condition ouvrière : « Pour ces lycéens et étudiants, la scolarité — et par extension la culture, le livre, etc. — n'est plus une chance à saisir, mais une contrainte, un pensum », et aussi : « Sur fond d'amertume, voire d'aigreur, lié à leur échec scolaire qui ne se manifeste que progressivement, ces "malgré nous" de l'École peuvent même développer une certaine forme d'anti-intellectualisme et, par extension, un refus des idées progressistes incarnées par les profs. »

Il faudrait ajouter à tout cela la formidable pression vers la consommation, les « marques », et l'effet terrible qu'elle a sur les jeunes. Et de ce point de vue, la promesse (pourtant ô

combien dérisoire !) d'un pré- « salaire » en CFA ou en apprentissage a un effet déterminant dans le mouvement vers ces fausses formations.

Mais les points marqués l'ont également été au plan politique. La conversion passionnée, étourdissante (et à bien des égards hallucinante) de la « gauche » à l'entreprise, sa servilité à accomplir avec minutie les exigences du patronat, l'apologie du « fric » et le modèle de corruption donné pendant les années Mitterrand, tout cela contribue de manière déterminante à briser net tout espoir de changement politique. « S'en sortir », « faire du business », « frimer » : cette nouvelle « morale » ne doit pas être blâmée, mais comprise comme un des derniers avatars de l'aliénation engendrée par une société tout entière modelée par les principes barbares du « marché ».

La disqualification « symbolique » de la qualification ouvrière, enfin, parachève une désorientation générale. Le mot « ouvrier » a été effacé des registres des entreprises. Dans l'imaginaire collectif, on a réalisé l'exploit d'effacer jusqu'à l'existence même de 7 millions de Français qui vont tous les jours à l'atelier, au chantier ou aux champs ! (il n'est que de regarder la publicité pour le constater, ou d'entendre les informations qui, à la rentrée, souhaitent « bon courage à tous ceux qui retournent... au bureau ! »)

Ce qui est devant nous, et que nous devons intégrer dans notre réflexion et dans notre combat, c'est la tâche et l'ambition, au travers du combat collectif pour conquérir le droit au travail, à la qualification, à la formation, au contrat collectif, de reconstruire un imaginaire collectif, une solidarité, une fierté.

## UN TRUCAGE « IDÉOLOGIQUE » DE MÉLENCHON

« les économies développées sont soumises en permanence aux chocs de l'innovation et de l'accélération des mutations technologiques. Devenus de véritables "sciences pratiques", les métiers d'aujourd'hui évoluent au rythme de cette technologie et renforcent l'exigence de qualification des salariés. La phase de croissance dans laquelle est entrée la France depuis 1997 engendre déjà, dans certains secteurs et certaines régions, des goulets d'étranglement. D'ici 2010, sept à huit millions d'emplois devront être pourvus du fait des départs en retraite et des créations nettes d'emplois. »

(Communiqué de presse de Jean-Luc Mélenchon, « Éduquer, former, qualifier », 15 novembre 2001)

Innovation, accélération : vous voulez résister à cela ? Vous êtes des « passésistes ». La rengaine est assez ancienne (nous le montrerons plus loin), mais elle continue de faire son effet : elle disqualifie ceux qui s'opposent à des mesures qui apparaissent comme irrésistibles, quasi-naturelles.

On ne peut faire l'économie d'une démonstration, d'un démontage du mensonge dont cette courte introduction est pétrie.

Pour commencer, le président du MEDEF de Rhône-Alpes explique très simplement comment il entend régler le problème des très nombreux emplois qui vont être libérés par les départs en retraite à partir de 2005 : donnez-nous très jeunes les enfants ; nous les formerons quand nous aurons le temps. Nous leur donnerons une formation « initiale différée ».

Est-il fou, inconscient, alors que l'exigence « de qualification des salariés » ne cesse de croître ?

Et puis, ne manquera pas d'ajouter Mélanchon, ça, c'est la volonté du patronat

! Et nous, gouvernement de « gauche », nous entendons résister à cela. C'est pour cela que nous voulons mettre en place les lycées des métiers ! Il faut s'attendre à cette réponse, et apprendre à la démonter. Oui : Mauduy (MEDEF) et Mélenchon (Gouvernement de la « gauche plurielle ») parlent bien de la même chose. Et Mélenchon se prépare bien à livrer les jeunes le plus tôt possible au patronat.

Mais le tour de passe-passe va plus loin et est beaucoup plus massif. Revenons aux faits, débarrassés des oripeaux de la rhétorique.

1- Le jeune tourneur des années soixante, muni de son CAP, est devenu un « surdiplômé » par rapport aux « besoins de l'industrie » en voie d'automatisation. Autrement dit, il fait un travail déqualifié par rapport à sa formation. Qualifié, diplômé, ne peut-il accéder aux nouveaux emplois que cette automatisation fait naître, comme « régleur », ou « ouvrier » ? ne peut-il se former à l'électronique et intervenir sur les procédés d'automatisation contenus dans la machine, qu'un simple OS sans grande formation est capable de mettre en œuvre ? Autrement dit, chassé de la machine par son excès de formation, ne verse-t-il pas dans les catégories supérieures des concepteurs ou des agents de maintenance des nouvelles machines ?

C'est ce qui se fera pour certains. Mais ils sont très peu nombreux. Le prix Nobel d'économie V. Leontief nous avait averti :

« Prétendre que les travailleurs évincés par des machines trouveront inévitablement de l'emploi dans la construction de ces mêmes machines n'a pas plus de sens que de s'attendre à ce que les chevaux remplacés par des véhicules mécaniques puissent être utilisés dans les différentes branches de l'industrie automobile. »

2- Ce qui au contraire s'est produit (très naturellement), c'est une déqualification massive des postes de travail.

3- En même temps, une fraction de ceux qui, quelques années auparavant, auraient été OP sur des machines où leur propre savoir devait être mis en œuvre, sont effectivement devenus des ouvriers très qualifiés. La couche de ces ouvriers hautement qualifiés et de ces techniciens exigés par « l'innovation et l'accélération des mutations technologiques » s'est certainement largement accrue. Mais même si cette augmentation est considérable en pourcentage, elle est en revanche très minime en nombre absolu ! Et en tout cas, bien inférieure en nombre aux ouvriers qui, eux, ont été massivement déqualifiés. En somme, tout le monde n'est pas devenu électronicien, ni informaticien, ni spécialiste en automatismes. Les chevaux ne se sont pas mis à dessiner des voitures...

Le mensonge de Mélenchon consiste à continuer de répandre le mythe d'un transfert des victimes de l'automatisation (les fameuses « innovation et accélération des mutations technologiques ») vers les nouveaux métiers beaucoup plus qualifiés que le CAP.

4- Une couche beaucoup plus large de techniciens (BT), de techniciens supérieurs (BTS) ou d'ingénieurs est apparue. Cette couche est d'ailleurs sans cesse rattrapée par des logiciels qui absorbent la technicité, le savoir qu'ils ont été quelques années durant seuls à détenir. C'est ce qui arrivera très vite à la jeune BTS Compta-Gestion des années 2000 !

5- Et un autre phénomène s'est répandu : l'apparition d'une couche d'individus « surdiplômés », à leur tour de plus en plus largement employés sur des postes déqualifiés.

La petite chanson de Mélenchon du « besoin sans cesse plus large de salariés de plus en plus qualifiés » apparaît ainsi pour ce qu'elle est : une berceuse, un chant des sirènes. En somme, un gros mensonge intéressé.

## LE LYCÉE DES MÉTIERS

Mélenchon achève de boucler un cycle de destruction de l'enseignement professionnel conçu comme lieu de formation indépendant du patronat. Pour cela, il invente le tout sous un même toit (appellation d'origine contrôlée, AOC)

Mélenchon n'est pas Allègre... La brute méprisante a laissé place au politique rusé. Disons-le tout de suite : la lecture des documents ministériels, si l'on ne dispose pas d'un point de vue préalable (ce que cet article s'efforce de mettre en place), emportera l'adhésion ! Ce point de vue préalable, appuyé sur une étude de l'évolution de la question centrale des qualifications, permet d'établir que Mélenchon s'inscrit dans une continuité absolue avec l'effort du patronat pour supprimer la référence au métier, pour détruire les qualifications appuyées sur la formation initiale et « sanctifiées » dans les conventions collectives, pour retrouver le monopole de la formation des salariés qui lui a été en grande partie arraché depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette continuité est parfaite. Mieux : Mélenchon achève le processus qui court de 1959 à nos jours.

Ce préalable est nécessaire, car les formules utilisées dans les documents ministériels ont la force de l'évidence, de ce qui est « hors de question ». C'est toute leur habileté. Et il faut revenir en amont pour « mettre en question ce qui semble hors de question »

Ainsi, le communiqué de presse de Mélenchon (15 novembre 2001) mérite une lecture attentive : « La professionnalisation durable est le modèle que nous préconisons. Le lycée des métiers en est la pierre angulaire. » Nous nous situons donc bien

dans le cadre imparti par l'OCDE de la « formation tout au long de la vie ». Nous avons vu ce que signifie ce concept, initié par Chotard, Ceyrac (du CNPF) et par tous ceux qui, dans les ministères successifs, ont organisé le tri, l'aiguillage d'une proportion donnée de jeunes vers une sortie sans diplôme du système éducatif (ou avec un « dressage » minimum leur permettant de devenir très vite des OS opérationnels, dressage éventuellement sanctionné par un « diplôme » du type CEP). Nous avons vu qu'il signifie que les vœux du patronat vont vers un individu jamais assuré de sa stabilité professionnelle, toujours remis en question, et qui devra, tout au long de sa vie, assurer sa adaptation aux exigences changeantes de la production, de l'échange ou des services. Tout cela est résumé dans le mot « employabilité », qui figure dans une phrase par ailleurs ronflante de ce communiqué : « Notre système éducatif doit [répondre] aux nouveaux besoins d'une société où l'incorporation des savoirs fondamentaux devient la condition de base de l'employabilité. »

Lorsque l'on sait, comme nous l'avons montré par ailleurs, que ce qui marque au contraire notre société (i.e. le système de production régi par le capitalisme), c'est l'incorporation « des savoirs fondamentaux » dans les machines, et la déqualification incessante des postes de travail, on mesure l'ampleur du tour de passe-passe !

Mais Mélenchon devient plus précis : « En organisant un nouveau modèle éducatif, global et cohérent, enchaînant formation initiale, formation continue et validation des acquis professionnels, il soutient l'éducation et la formation tout au long de la vie. » (Souligné par nous) Là, on doit re-

connaître que le ministre parle clairement. Il suffit de vouloir le lire. Il s'agit bien d'un « nouveau système éducatif ».

Le lycée des métiers n'est effectivement en rien un prolongement, certes modifié, des anciens CET, LEP ou LP. Il est autre chose. Il est, sous le même toit, un « lieu » (le mot lycée n'est ici utilisé que pour tromper, en tentant d'inscrire cette nouveauté dans une continuité rassurante) où s'« enchaînent » formation initiale (quelle qu'en soit la forme, à temps plein, en alternance, en apprentissage), formation continue, validation des acquis professionnels. En somme, un « lieu » où l'on peut acquérir des rudiments (essentiellement comportementaux), puis où l'on revient au gré des besoins de l'employeur, au gré des compléments de formation nécessités par des changements dans les outils ou dans les procédures de production, et où l'on peut même repartir avec des bouts de papier attestant que l'on a acquis une nouvelle « compétence », quitte à ce que la somme de ces bouts de papier, à terme, finisse par vous valoir, par VAP, l'obtention d'un plus gros papier appelé « CAP », « BEP », « BacPro », « BTS » ou même licence !

Pendant ce temps-là, vous aurez commencé à travailler, à produire (ou à agir dans un magasin ou chez un prestataire de services) sans aucune qualification reconnue, c'est-à-dire sans insertion dans une grille collective de qualification ou de salaire. Et donc à bas prix ! Comment imaginer en effet une convention collective fondée sur des « compétences » éclatées ? Et le communiqué achève de tracer les contours de ce nouveau « lieu » : « En se développant en étroite collaboration avec les régions et les branches profes-

## LE SALARIÉ REVÉ POUR LE MEDEF : MENTALITÉ, FORMATION

Les techniques évoluent en effet très vite. L'innovation technologique est effectivement vigoureuse. De nouveaux métiers (en particulier de services) se développent effectivement dans la société.

Le MEDEF (comme son prédécesseur le CNPF) veut éviter un certain nombre de choses :

- des individus surdiplômés et qui en tirent des exigences en termes de type d'emploi (correspondant à leur qualification acquise) et en termes de salaire.

- Des contrats collectifs de travail qui entrainent des correspondances entre qualification, poste de travail, salaire et évolution de carrière : rien ne doit être définitivement acquis (il faut donc en finir avec les conventions collectives).

- Des contrats de travail à durée indéterminée, qui freinent, entravent les mutations et surtout les licenciements, lorsqu'une source de main d'œuvre moins exigeante est trouvée ailleurs et qu'il faut, par exemple, délocaliser, ou externaliser dans la sous-traitance.

Le salarié idéal se profile alors.

- Il ne doit jamais se considérer comme « définitivement » formé. À la notion de qualification (définie en diplômes et en durée de formation) est substituée celle de compétences. Au minimum, il s'agit de découper le savoir de l'ouvrier (ou de l'employé) en toutes petites unités opérationnelles, validées comme telles. Par exemple, il doit « savoir être ponctuel et assidu », « savoir se tenir devant une machine », « être capable de tel geste exigé par la nouvelle machine », plus un certain nombre de notions plus vagues, aux frontières de la morale, du « savoir-être » (notion qui, comme par hasard, apparaît dans la nouvelle trilogie pédagogique en vogue dans le IUFM : savoir, savoir-faire, savoir-être !).

- Il doit être convaincu par conséquent que son avenir est incertain, qu'il devra

« se former tout au long de la vie », ce qui, traduit simplement, veut dire qu'il devra périodiquement recevoir les compétences nouvelles exigées par la nouvelle machine, le nouveau procès de production. Cette notion est devenue le véritable leitmotiv de tous les textes de l'OCDE et de la Commission européenne

- Il doit être muni d'une sorte de nouveau « livret ouvrier » qui enregistrera les compétences qu'il sera amené à acquérir. C'est un mauvais souvenir ouvrier.

Pourquoi ne pas en faire une carte informatique où tout cela sera enregistré.

Pourquoi n'y ajouterait-on pas quelques remarques de ses employeurs précédents qui parleront de son « comportement » ? Et l'on pourrait appeler cela « un portfolio de compétences », ce qui est tout de même plus séduisant que « livret ouvrier ».

- Il est employé en CDD, ou, au pire, en CDI sur un temps très partiel, chaque tranche horaire où l'on en a besoin en sus faisant l'objet d'un additif à son contrat de travail. Souplesse, réactivité. C'est l'idéal. Notons que cette formule est très répandue à La Poste ou à la SNCF.

- Enfin convaincu qu'on « ne lui doit pas de travail » (le fameux « droit au travail », totalement dépassé !), c'est au contraire lui qui doit en permanence se sentir tenu de prouver qu'il peut être employé. Il doit manifester son employabilité. Et en assurer l'entretien, en utilisant peut-être le crédit de formation qu'on lui accorde gentiment (sous forme de « chèques formation continue », à consommer quand on n'a pas trop besoin de lui).

- De loin en loin, on lui fera la grâce de reconnaître que la somme des compétences qu'il a acquises dans ses différents petits boulots atteint un total qui peut lui valoir la délivrance d'un titre (BT, BTS, Ingénieur, Licence professionnelle, etc.). C'est la fonction de la Validation des acquis professionnels (VAP), qui se met en place à marche forcée. Certes, cela passe par une dislocation de la no-

tion de qualification, donc par une dislocation des examens nationaux qui, jusque-là, la sanctionnaient. Mais n'est-ce pas justement faire d'une pierre deux coups. Ce que dit crûment le président du MEDEF Rhône-Alpes peut ainsi se résumer :

- Que l'État donne aux enfants (à TOUS les enfants ; que Diable, nous sommes démocrates) un minimum d'instruction (lire, écrire, compter) et des notions solides de discipline, de morale du travail (une sorte de dressage, que l'on pourrait appeler la citoyenneté : c'est joli).

- Qu'aussitôt acquis ce bagage commun minimum, que la grande masse des enfants nous soit confiée.

- Que ceux qui doivent recevoir une éducation beaucoup plus poussée continuent d'être formés par l'État (cela coûterait trop cher de le faire nous-mêmes), sous réserve toutefois que les Facultés, les grandes écoles, les instituts divers n'échappent pas à notre contrôle.

- Que l'État nous donne un lieu où nous pourrions envoyer, pour un temps plus ou moins long, ces enfants qui nous auront été confiés. Nous ne les enverrons que lorsque, pour un temps, en une saison, pendant un creux des carnets de commandes, nous n'avons pas trop besoin d'eux. Ils pourront y apprendre un geste nouveau exigé par une nouvelle machine, ou un nouveau comportement, ou un bout de compétence dont nous avons besoin, pas plus.

- Pendant que nous y sommes, nous voulons pouvoir utiliser les machines (ou les ordinateurs) qui y seront nécessairement réunies (aux frais de l'État) pour transmettre les compétences dont nous avons besoin chez nos salariés. Au moins pendant les moments où les jeunes (et les moins jeunes) n'y seront pas. « Faut pas laisser perdre », comme dit Guy Roux.

Lisez attentivement : nous venons de décrire le « Lycée des métiers ».

sionnelles, il assure une offre de formation en lien avec le développement local et l'emploi. » Tout est dit [4]. Il s'agit, sous le sceau de l'État et de ses institutions régionales, de fournir très précisément ce que demande le président du MEDEF de Rhône-Alpes : un lieu étroitement adapté à ses besoins (il EST le développement local et l'emploi), où sera dispensée la « formation initiale différée » qu'il appelle de ses vœux.

La préface de la Charte du lycée des métiers (BO n° 47 du 20 décembre 2001) ne fera que préciser (de manière d'ailleurs très claire) chacun de ces points. Il est intéressant de noter qu'elle est placée sous le double exergue d'un extrait de la Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 (« La Nation se fixe comme objectif de conduire l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du CAP ou du BEP et 80 % au niveau du baccalauréat ») et des conclusions du sommet européen de Lisbonne de mars 2000 (« La diffusion du savoir est la ressource stratégique essentielle du développement européen. », « L'évolution vers l'éducation et la formation tout au long de la vie doit accompagner cette transition réussie vers une économie et une société fondées sur la connaissance. ») Pour ceux qui douteraient des contours de ce « lieu » (qui n'est, répétons-le, pas la continuité des LP mais autre chose) : « Le lycée des métiers accueille des lycéens, des étudiants, des apprentis, des jeunes et des adultes sous contrat de formation par alternance, des salariés en formation continue, des adultes souhaitant faire valider les acquis de leur expérience. »

#### L'EXCEPTION FRANÇAISE...

En Grande-Bretagne, cela s'appelle

depuis Thatcher les City Technology Colleges, financés par les entreprises. La Commission européenne recommandait que ce modèle soit adopté pour tous les pays européens. Mais Mélenchon, et le gouvernement Jospin, redressent fièrement la tête et défendent « l'exception française ». Pas question de laisser cela aux patrons ! Nous sommes « socialistes », que diable ! Comme tous les pays, la France a répondu au mémorandum de la commission européenne sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. Nous l'avons vu plus haut, il ne s'agit pas pour la France de réfuter ce concept ravageur. Non : il est adopté avec enthousiasme. Le « résumé » de la position française marque cependant une réserve : « Même si le chemin à parcourir peut paraître considérable [vers la « formation tout au long de la vie »], ce n'est pas en soi un facteur dissuasif. L'énoncé de cette ambition commune s'accompagne cependant d'inquiétudes et de doutes tenant en général à plusieurs registres. La tonalité du document proposé, en mettant un accent trop exclusif sur les responsabilités des individus au détriment du rôle et des fonctions habituellement attribuées aux institutions, pouvoirs publics et entreprises, laisse place à une critique d'un trop fort "libéralisme" »

Et la « réserve » principale du gouvernement français s'exprime page 34 du mémorandum : « Le gouvernement souhaite rappeler ici la place des services publics dans le système d'éducation et de formation et le rôle de l'État comme garant de l'égalité des personnes dans les conditions d'accès aux titres et diplômes sur l'ensemble du territoire national et comme garant de la valeur de ceux-ci. »

En somme, l'État français, qui occu-

pe une place historique originale dans le domaine de l'éducation par rapport aux autres États européens, exige de continuer à être celui qui va généraliser, garantir, homogénéiser la marche vers ce nouveau système éducatif. Là est toute sa « réserve ». Gageons que le patronat français, par ailleurs gêné par cette homogénéité imposée, se réjouira de voir l'État prendre intégralement en charge le combat politique pour l'imposer, mais aussi son financement...

L'argument ne manquera pas de nous être opposé : « Chez nous, ce n'est pas le patronat qui mène la danse ; c'est l'État ! » On y répondra aisément en disant, comme l'a fait la délégation au ministère d'un lycée de la banlieue parisienne qui a refusé le « label » lycée des métiers : « Si l'État accomplit exactement ce que veut le patronat, c'est tout profit pour ce dernier ! »

EN GUISE DE

CONCLUSION

TRES PROVISOIRE...

L'affaire n'est nullement celle des seuls professeurs de LP. Elle est celle de tous les salariés, de tous les parents, de tous les jeunes. Nous espérons l'avoir démontré. Le lycée des métiers est le nouveau paradigme de la formation professionnelle, parfaitement conforme à l'exigence du patronat du capitalisme mondialisé, parfaitement adapté au traitement des qualifications dans une industrie qui pratique la sous-traitance (où les acquis des salariés de la maison-mère peuvent être contournés, et la mise en concurrence des fournisseurs exacerbée), l'externalisation et la délocalisation, et en permanence la déréglementation.

Il serait vain et mensonger de fixer



aux salariés la perspective d'en revenir à l'« âge d'or » du fordisme.

On ne fera pas l'économie d'engager la réflexion et le combat pour la (re) conquête de droits : droit au travail garanti, droit à la qualification, contrats collectifs, droit du travail. On ne pourra longtemps différer le combat pour un vrai salaire jeune, payé par les employeurs, finançant cette période de non-travail que sont les études (qui tarirait aussi bien ce scandale que sont les « petits boulots » et celui du faux « salaire » de l'apprentissage...). Cet article est une invitation à en discuter.

#### Notes

1- Toute défaite n'est pas « sanglante ». Celle-ci est pourtant profonde. Elle est structurelle, morale, symbolique. Elle affecte les conditions dans lesquelles peut se construire la conscience d'être une classe.

2- Ces données chiffrées, comme l'essentiel des citations ont été tirées de l'excellent ouvrage de Michel Eliard, *L'école en miettes* (PIE, 1984), de très loin le meilleur ouvrage publié par les soins de l'OCI-PCI sur ce sujet. Même si l'on y ressent une sorte de « flottement » qui naît de la concession de l'auteur à la « ligne de la démocratie », il s'agit du travail d'un universitaire marxiste, d'un militant. Rien à voir avec l'affligeant *Quelle République sauvera l'école de la République ?* de Michel Sérac, question rhétorique à laquelle tout le livre tendait à répondre : « La IIIe République » !

3- Voir l'article de François Chesnais dans *Carré rouge* n° 13, février 2000.

4- Il est intéressant de noter que ces deux dernières citations sont précisément celles que la journaliste des *Echos* du 5 janvier 2001 a relevées dans le BO. Elle a parfaitement compris que c'est cela qu'attendent ses lecteurs, et que tout le reste n'est que garniture destinée à amuser le bon peuple.